Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le 2026-
ID : 056-215601592-20260708-101_2026-DE

Séance : 6-2026
Délibération : 101-2026

Commune de Pleucadeuc

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 8 juillet 2026 à 19 h 00

L'an deux mille vingt-six, le huit juillet à dix-neuf heures, les membres du CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqués le vingt-cinq juin, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Loïc BALAC, maire.

Nombre de conseillers

En exercice : 19

Présents : 13 jusqu'à 19h41 pus 14

Votants : 13 puis 14 à partir de 19h41

Pouvoirs : 4

Présents : BALAC Loïc, GOURMIL Nathalie, BUSSON Jean-François, ROUX Patricia, RIO Letitia, GUILLEMOT André, LOYER Alain, BRAUD Serge, BOCANDÉ Marie-Pierre, RACOUET Philippe, BOULO DUGUÉ Céline, ,TRICHARD Fabien, LABORDERIE Romain, LEMIERRE Jim.

Absents excusés : LANOE Rudy donne pouvoir à Alain ; NAFTEUX Yvonne donne pouvoir à Serge ; ETRILLARD Delphine donne pouvoir à Nathalie ; MACÉ Laetitia ; LEVASSEUR Hélène donne pouvoir à Céline.

Retard : TRICHARD Fabien arrivée 19 h 41

Secrétaire de séance : RIO Létita

++++++++++++++++++++++++++++++++++++++

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE – PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT DE LA SIGNALISATION HORIZONTALE

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Considérant que la commune souhaite engager un programme de renouvellement de la signalisation horizontale sur plusieurs voies communales afin d'améliorer la sécurité des déplacements,
Considérant que ces travaux portent notamment sur la réfection des passages piétons, des lignes STOP, des marquages de priorité, des lignes de circulation, des zébras, des îlots directionnels et des places réservées aux personnes à mobilité réduite,
Considérant que cette opération répond à un objectif majeur de sécurité routière en améliorant la visibilité de la signalisation et en sécurisant les déplacements de l'ensemble des usagers, et plus particulièrement ceux des piétons,
Considérant que plusieurs passages piétons concernés sont quotidiennement empruntés par les enfants de la commune pour rejoindre l'école ainsi que les points d'arrêt des transports scolaires, et qu'il est essentiel de garantir une parfaite visibilité de ces aménagements afin de limiter les risques d'accident,
Considérant que le montant prévisionnel des travaux s'élève à 14 500,00 € HT, conformément au devis établi par la société Hélios Signalisation,

Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 056-215601592-20260708-101_2026-DE

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal décide :

- D'approuver le programme de renouvellement de la signalisation horizontale sur le territoire communal, pour un montant de 14 500,00 € HT ;
- De solliciter une subvention auprès de l'État au titre de la répartition du produit des amendes de police pour le financement de cette opération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la constitution du dossier de demande de subvention ainsi qu'à son suivi administratif et financier.

Vote à l'unanimité :
Pour : 18
Contre : 0

Fait et délibéré, le 8 juillet 2026

Le Maire,
Loïc BALAC.

Secrétaire de séance,
Létitia RIO